

Ce Journal paraît les Dimanche, Mercredi et Vendredi.

On s'abonne :

**A LYON.** rue St-Dominique, n° 1, au 1<sup>er</sup>, chez M. RÉGIPAS;  
**A LA CROIX-ROUSSE.** rue du Viard, 5;  
**A PARIS.** à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et C<sup>o</sup>, place de la Bourse;  
**A MARSEILLE.** chez M. E. MARTIN, licencié en droit, rue Sibie, 24, A;  
 Et chez tous les Directeurs des postes et des messageries.

# L'AVENIR

Journal du Progrès Social.



EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

**PRIS de l'abonnement.**

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :  
 Un an . . . . . 32 francs.  
 Six mois . . . . . 16 »  
 Trois mois . . . . . 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :  
 1 franc de plus par trimestre.  
 Un numéro . . . . . 25 centimes.  
 Annonces . . . . . 25 c. la ligne.  
 Réclames . . . . . 80 c. id.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 15 décembre 1876.

## UNE IMPASSE.

La situation industrielle de notre cité présente en ce moment un problème bien digne de fixer l'attention des hommes sérieux : d'un côté, les ouvriers réclamant des garanties pour l'avenir, abandonnant leurs occupations sans s'inquiéter des conséquences que peut amener cette cessation de travail; de l'autre, les maîtres refusent toute concession en s'appuyant sur quelques arguments qui ne manquent pas d'un certain fonds de vérité.

Essayons de poser la question avec impartialité. Dans l'industrie, le capitaliste fait exécuter par les travailleurs, qu'il rétribue par un salaire fixe, l'objet sur lequel il perçoit un bénéfice éventuel; il dirige l'exploitation ou la fait diriger par quelques individus intelligents également à sa solde. Le capital peut donc à ces conditions créer dans tous les temps un atelier complet. Dès qu'une profession présente des chances raisonnables de gain, les capitaux s'y portent en foule, et cette affluence crée naturellement une concurrence qui diminue d'autant le bénéfice. Mais comme le capital n'a pas une activité effective et que, livré à ses propres forces, il ne pourrait produire, il a donc tout intérêt à multiplier les travailleurs dans une même profession en faisant de nombreux apprentis. Cette mesure entraîne nécessairement une concurrence entre les travailleurs, concurrence qui fait à son tour diminuer le salaire.

Si maintenant le travailleur veut faire augmenter ce salaire, il faut qu'il menace le capitaliste du refus de sa coopération; mais alors celui-ci, qui produit à un prix restreint, verra diminuer ses bénéfices en proportion de l'augmentation qu'il aura accordée, ou bien le produit lui-même prendra une plus grande valeur.

Admettons que la concurrence étrangère ne permette pas cette plus value et nécessite au contraire une diminution, qui donc supportera le rabais? ce sera le travail, et si ce rabais n'a aucune limite, il arrivera que le salaire ne suffira plus aux besoins de l'ouvrier.

Alors l'ouvrier quittera l'ingrate profession qui ne peut le faire vivre; mais quelle est celle qu'il choisira?

Voilà des questions assez graves pour préoccuper les hommes d'état.

Les optimistes disent : En forçant la production à augmenter de valeur par suite des exigences du travail, vous chassez l'industrie du pays. En abaissant la façon de manière à priver l'ouvrier de ses moyens d'existence, vous le contraignez à quitter sa profession ou à s'expatrier : des deux ma-

nières, même résultat : vous tuez l'industrie.

Vous dites encore : Le travail intérieur dans son intérêt doit tendre sans cesse à diminuer ses frais pour livrer ses produits à meilleur marché; ses frais principaux sont la main-d'œuvre, et votre raisonnement arrive à cette conclusion peu consolante pour l'ouvrier : Afin de travailler, réduisez-vous au-dessous du nécessaire! Les grèves ont des résultats toujours funestes, même pour les ouvriers, et c'est pourquoi nous ne les approuvons pas; les teinturiers, les tanneurs, les ébénistes qui ont choisi ce moyen de faire valoir leurs réclamations n'étaient peut-être point dans la position que nous venons de décrire; mais pour être justes, comparez les bénéfices du maître et ceux de l'ouvrier, puis vous jugerez.

Le commerce et l'industrie ont besoin de liberté afin de prendre l'essor que l'avenir leur réserve; cependant, si par la loi de la création, tout homme a le droit de vivre en travaillant, il faut bien faire quelque chose en faveur de celui qui, sous l'empire de la nécessité, n'a pas la complète indépendance.

De nos jours il se manifeste un fait très grave, c'est l'absorption de la production entre quelques mains; c'est l'accaparement de l'industrie par la puissance financière. Si l'on n'arrête pas à temps le gigantesque développement de cette féodalité naissante, où donc l'ouvrier trouvera-t-il les garanties? La concurrence des capitaux entre eux cessera bien par le fait de la chute des emprunts qui essaieront de lutter, mais la concurrence des travailleurs ne cessant pas, créera, en regard de quelques privilèges, des millions d'affamés qui demanderont de l'ouvrage et du pain!

Les livres d'économie politique parlent bien de compensation, d'équilibre... Regardez donc l'Angleterre, et osez dire que le fait que nous indiquons ne se produira pas.

Quand un événement de quelque importance se manifeste, il ne suffit pas de le juger à la surface, il faut l'étudier profondément, le fouiller dans les détails, en pénétrer les causes, ou bien se condamner à de perpétuelles erreurs. Vos arguments en faveur des maîtres peuvent parfaitement se reproduire en faveur des ouvriers; les raisons des uns deviennent les raisons des autres. Les réclamations vraies ou fausses des teinturiers salariés vis-à-vis de leurs chefs entraîneraient celles de ces derniers contre les négociants; ceux-là, à leur tour, se plaindraient de la concurrence étrangère; vous tourneriez ainsi et sans cesse dans un cercle vicieux, et pendant ce temps l'industrie se meurt.

Oui, l'industrie se meurt, car les bras, trop nombreux dans les professions qui ont rapport au luxe, manquent à l'agriculture; car la valeur des objets de première nécessité augmente d'une manière effrayante, tandis que les salaires diminuent;

car si les faillites tuent le capital, le chômage tue le travailleur, et vous n'avez aucun moyen de ramener l'équilibre entre les diverses professions, aucun moyen de faire diminuer les subsistances, de détruire les faillites ou le chômage.

Oui, cela n'est que trop douloureux à dire, la société toute entière périçlit et s'éteint, les éléments se désagrègent, la mauvaise foi remplace l'antique probité de nos pères, le paupérisme, cette plaie du siècle, s'accroît dans des proportions immenses, et vainement le peuple qui souffre si cruellement demande la fin de ses douleurs. Votre prétendue science politique, fille de l'erreur, n'a point encore su trouver la solution de cet important problème; c'est à peine si vous avez pour les prolétaires quelques stériles paroles de consolation ou quelques maigres aumônes à jeter à sa plainte.

Reconnaissez le bien, vous êtes dans une impasse terrible; la seule issue qui vous soit offerte est dans ce mot : *l'organisation du travail*. Arborez donc enfin cette bannière glorieuse: le peuple a besoin que vous fassiez autre chose que de leurrer de vos creux arguments.

E. F.

## Correspondance particulière.

Paris le 12 décembre.

Une lettre de Rome porte ce qui suit : Voici en peu de mots la situation de l'Autriche et de la France vis-à-vis de la nouvelle administration papale. L'élection de Pie IX a été faite sous l'influence d'idées et de sentiments qui n'étaient pas ceux de l'Autriche, ce qui, néanmoins, n'a pas empêché son ambassadeur à Rome d'avoir été le premier à complimenter le nouveau Pape. Il est évident que les projets de réforme qui sont en voie d'exécution ne sont pas tous du goût de l'Autriche; mais ne pouvant empêcher un mouvement sollicité de toutes parts et admis par l'administration actuelle comme nécessaire et indispensable à son existence, elle se résignera sinon à approuver, du moins à se taire. Quant à la France, elle a une situation plus nette. Sa conduite lui est tracée par l'attitude que son ambassadeur a su prendre avec autant de tact que d'habileté, avant et après l'élection du nouveau Pape.

— Le bruit a été répandu que les banques de Belgique et d'Hollande vont arrêter leurs escomptes.

— Les nouvelles reçues de Berlin sont un peu plus favorables sous le rapport financier. Les actions des chemins de fer ont repris en moyenne de 1 à 2 0/0, ce qu'on attribuait à de grands achats opérés par le baron de Kubeck, avec un capital de 10 millions de florins.

— Un journal annonce que M. de Rothschild a offert à la banque 10 à 15 millions, dont partie en lingots, pour la fin du mois.

— Le ministre des finances de Belgique a annoncé à la chambre des représentants, qu'il présenterait, avant trois semaines,

## FEUILLETON DE L'AVENIR.

### PARTIE ET REVANCHE.

Pic, repic et espot.  
(Jeu de piquet.)

Dans mon séjour à Turin, j'eus pendant quelque temps pour voisin un excellent célibataire, le comte Maffetti. C'était un homme de quarante-cinq ans, quoiqu'il parût n'en avoir que trente : possesseur d'une immense fortune dont il avait déjà anéanti une bonne partie, il sortait peu et ne voyait presque personne. Sa vie était on ne peut plus monotone; il se levait à dix heures, déjeûnait, se promenait, lisait, dinait, puis se couchait pour recommencer le lendemain. Il était cependant très gai, et je trouvais toujours chez lui réception amicale, humeur joyeuse et délicieuses cigares de Havane. Un jour que j'étais allé lui rendre visite, nous parlâmes mariage...

— Comment, lui dis-je, vous qui êtes riche et qui avez eu vingt-cinq ans, ne vous êtes-vous pas marié?...

— Mon cher ami, me répondit-il, c'est toute une histoire que l'événement qui fit manquer mon mariage. Il y a vingt ans, je ne vous l'eusse certainement pas racontée, mais maintenant que les années ont passé là-dessus, j'ai pris mon parti en philosophe, et si j'y pense encore, ce n'est que pour en rire. Ecoutez donc et vous en rirez comme moi.

Vous savez que je suis napolitain, mais j'ai toujours été nomade, et toutes les principales villes de l'Italie m'ont compté pendant plus ou moins longtemps au nombre de leurs citoyens. A vingt-deux ans j'étais à Rome; déjà maître de ma fortune vraiment colossale, j'éclipsais tous les seigneurs et les dandys par le luxe de mes chevaux, de mes équipages et de mes soirées. Rome entière ne parlait que du comte Antonio Maffetti, et cela devait être ainsi, car il n'y avait pas de rue où je ne possédasse un palais, et où l'on ne rencontrât des valets portant ma livrée. On me disait joli homme, et vous devez penser que les Transtévérines, éblouies de mon opulence, de mes sérénades et de mes cadeaux princiers, ne me faisaient pas faute d'œil-lades assassines et de mines provocantes. Mais alors je n'aimais pas, je n'avais jamais aimé, et je ne regardais les femmes que comme des jouets qu'on prend aujourd'hui pour les briser demain... Déployer un faste inouï jusqu'à ce jour dans la ville aux sept collines, c'était là mon seul but, mon seul orgueil, mon unique amour. Les chevaux formaient surtout ma passion dominante; tous ceux que j'avais étaient des chevaux pur sang et des races les plus recherchées; mes voitures, au reste, ne le leur cédaient en

rien; j'avais tout ce qu'il y avait de plus nouveau, de plus riche et de plus élégant...

Un jour, cependant, je vis un équipage et des chevaux aussi beaux que les miens, et bientôt après j'entendis prononcer un nom qui venait contrebarrier ma réputation incontestable de supériorité. C'était celui du jeune marquis Arthur de Chamilly, maître comme moi d'une immense fortune, et voulant comme moi étonner Rome et l'Italie par ses fêtes et son luxe. La jalousie me mordit au cœur, j'acceptai la lutte qu'il semblait m'offrir, et, de ce moment, ce fut une joute entre nous deux, joute extravagante où toutes les ravissantes et splendides folies que l'homme peut rêver se succédèrent pendant l'espace de quelques mois. Nous aurions combattu pour notre honneur ou notre vie, que la bataille n'aurait été ni plus vivement ni plus acharnée. Cependant la victoire me resta; Rome avait jugé et les Transtévérines avaient battu des mains pour le vainqueur.

Chamilly avait dépensé des sommes énormes pour ses chevaux à l'époque des courses; les miens avaient remporté tous les prix; il avait déployé pendant le carnaval des somptuosités féériques pour ses bals et ses mascarades; mais j'avais tout surpassé, tout éclipsé; Chamilly n'était plus que mon ombre. Forcé de rentrer dans la classe opulente mais ordinaire de ceux qui nous environnaient, il en conçut un dépit impossible à décrire... Quant à moi, ma joie fut immense; dans ma vanité, je ne doutais plus de rien; mais aussi j'avais fait disparaître la moitié de mes trésors. Un second champion se fut présenté aussi riche, aussi ardent que Chamilly, j'aurais été inévitablement vaincu... Une chose cependant me manquait, c'était d'enlever au marquis Arthur une femme qu'il aimait, disait-on, depuis longtemps, mais qui jusque là avait repoussé toutes ses séductions, toutes ses promesses. Cette femme, c'était la comtesse Julia Balbi, la signora la plus élégante, la plus accomplie de Rome, et qui, veuve à vingt ans, tenait en main le sceptre de la beauté et des grâces, comme moi celui de la richesse et du luxe; seulement elle n'avait pas et n'avait jamais eu de rivale. Quand j'appris que Chamilly l'aimait, je jurai qu'elle serait à moi, dussé-je en faire ma femme!

Vous dire tout ce que je lançai de déclarations brûlantes, tout ce que je composai de sonnets, tout ce que je fis donner de sérénades à Julia, serait impossible à énumérer; la coquette se jouait de moi, quoiqu'elle semblât aussi se jouer de mon rival. J'étais désespéré, quand un jour de carnaval, au moment où ma voiture se croisait avec un tilbury rempli de masques, un domino rose se pencha vers moi et me jeta un bouquet de violettes. Je remerciai le domino en portant le bouquet à mes lèvres; il me fit un petit

signe de la main que je compris, et je tirai du milieu des fleurs un billet que je n'avais pas d'abord aperçu. Ce billet, je l'ai encore...

Et le comte Maffetti ouvrit un portefeuille de velours aux fermoirs d'or; il y prit un petit papier qu'il me donna et qui exhalait encore une douce odeur ambrée. — Une main de femme y avait tracé ces mots :

« Comte Antonio,

» Une femme qui peut-être vous aime vous prie de vous trouver ce soir » près de la colonne Trajane; suivez sans crainte l'homme qui s'y trou- » vera, et qui viendra à vous quand vous aurez frappé trois coups dans » votre main.

» JULIA B. »

Je rendis le billet au comte, qui continua :

— Quand j'eus lu ces lignes, jugez quels furent ma surprise et mon bonheur! j'allais encore triompher de Chamilly, qui devait tout au moins, cette fois, quitter Rome de colère ou se jeter dans le Tibre de désespoir. Je regardai de tous côtés pour savoir ce qu'était devenu le domino rose; il s'était perdu dans la foule joyeuse et bariolée qui inondait alors le Corso dans toute sa longueur, et je le cherchai en vain jusqu'au soir... Dans les mille rendez-vous que j'avais eus dans ma vie, jamais je n'avais attendu l'heure avec autant d'impatience... c'est que, si cette affaire manquait, je regardais mon honneur comme compromis, et puis, je dois l'avouer, tout en voulant badiner avec l'amour, je m'étais laissé prendre dans les filets de la séduisante comtesse... En un mot, j'en étais venu à l'adorer et à l'adorer comme on adore dans un premier amour.

Quand neuf heures sonnèrent, je pris mon manteau et mon épée, et je courus à l'endroit indiqué. Au signal convenu, un homme, dont un chapeau aux larges bords cachait la figure, s'approcha et me dit : « Signor comte, suivez-moi... » Je le suivis... Après avoir marché pendant quelque temps, nous entrâmes dans une petite rue sombre dont je ne savais pas même le nom. L'homme qui me servait de guide s'arrêta devant une maison simple en apparence, et dont l'extérieur paraissait plutôt pauvre et négligé... Il en ouvrit la porte : c'était au contraire un véritable paradis, et tout ce que l'imagination d'un poète peut rêver de plus riant et de plus fantastique était répandu à profusion dans la salle où je fus introduit. Quand je me retournai, l'homme au large chapeau avait disparu... — En vérité, pensai-je en m'asseyant sur un divan satin et or, tout ceci à l'air d'un songe... Comment diable la comtesse Julia, elle qui a été jusqu'à présent si sévère et si moqueuse pour moi, a-t-elle ainsi changé tout-à-coup?... Ma foi, vive la chance, et enfoncé Chamilly!... Si c'est un mystère, le mystère est







confirmer que la Prusse n'a consenti qu'à regret à supprimer l'indépendance de cette république. Il paraîtrait que notre cabinet tend à se rapprocher des puissances occidentales. On assure que la protestation de lord Palmerston est conçue, en ce qui regarde la Prusse, en termes très modérés, tandis que celle destinée à St-Petersbourg est, dit-on, rédigée en termes très énergiques. (Gazette de Cologne.)

PRUSSE. BERLIN, 6 décembre. — On assure que le roi de Hanovre est sur le point d'acheter pour 5 ou 6 millions de thalers, des propriétés foncières en Prusse; on ajoute qu'il ne s'agit plus que de remplir certaines formalités vis-à-vis du roi de Prusse. On sait que le roi de Hollande, le duc de Brunswick et le duc de Nassau ont également des domaines en Prusse. (Gazette d'Aix-la-Chapelle.)

#### Chronique locale.

La cour royale de Lyon, chambre des mises en accusation, a statué le 9 du courant sur la demande de réhabilitation formée par le sieur Romand, forçat libéré (de Montréal), et a émis un avis qui lui est favorable. Il y a donc tout lieu d'espérer que bientôt la clémence royale fera rentrer dans la classe des citoyens l'homme qui a consigné dans la *Confession d'un Malheureux* le témoignage d'un repentir si profond et si vrai, et auquel M. de Châteaubriand a écrit une lettre qui serait à elle seule un titre d'honneur pour lui.

L'on se rappelle que la *Confession d'un Malheureux* a été recueillie et publiée par M. Servan de Sugay, qui, pour conserver son indépendance, a dû renoncer à la magistrature et donner sa démission de procureur du roi.

Une ordonnance royale du 6 décembre publie plusieurs nominations de maires et adjoints, parmi lesquelles nous en trouvons plusieurs qui intéressent notre localité et le département.

La Guillotière. — MM. Bernard, Jacques, maire; Milliat, Antoine, adjoint; Gros, Pierre, adjoint; Bronchard, Claude, adjoint spécial.

Villefranche. — MM. Guillot, Claude, maire; Boiron, Barthélemy-Claude, adjoint; Escoffier-Canet, Jean-Marie-Sébastien, adjoint.

Amplepuis. — MM. de Pomey, Jean, maire; Roche, Simon, adjoint; Dumas, Claude-Louis, adjoint.

Beaujeu. — MM. Santaville-Jaouson, Antoine-Elisabeth, maire; Tillard, Claude-Thérèse, adjoint; Morin, Antoine, adjoint.

Cours. — MM. Poizat, Antoine-Marie-Joseph, maire; Mercier, Jean, adjoint; Clairet-Dumoulin, Antoine, adjoint.

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Dupasquier, directeur des postes de Montpellier, a été nommé en la même qualité à Lyon, en remplacement de M. Desmazures, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. le directeur général des postes vient de nommer commis à Lyon M. Passerieu, commis à Avignon, en remplacement de M. Vidal, nommé commis à Toulouse.

Le nommé Coppet, l'un des auteurs présumés de l'assassinat commis sur la personne du sieur Théron, il y a quelque temps, a été arrêté hier matin et déposé à la maison d'arrêt.

Mlle Theresa Milanollo vient de recevoir un éclatant témoignage de la sympathie qu'inspire son talent.

On se souvient de toutes les histoires fantastiques qui ont eu cours dans le monde au sujet du violon de Paganini. C'était un instrument enchanté, c'était une voix magique qui soupirait sous l'archet du célèbre Génois. Paganini légua ce fameux violon à un ami intime qui résidait à Londres. Celui-ci vient de mourir, et l'on a trouvé dans son testament ces deux lignes: *Je lègue le violon de Paganini au plus grand violoniste de notre époque, Thérèse Milanollo.*

Une lettre portant cette nouvelle serait arrivée à Lyon mardi, d'après le Rhône.

Plusieurs journaux de Paris ont publié la nouvelle du legs du célèbre violon du grand maître.

Nous apprenons que la diligence de MM. P. Galline et Cie vient d'être assaillie par une bande de malfaiteurs, dans le trajet de Valence à Avignon, et y auraient enlevé une somme de 10,000 francs. La justice fait des recherches.

#### Nouvelles diverses.

CHARITÉ BIEN ENTENDUE. — Pendant que de toutes parts on s'impose des sacrifices pour secourir les malheureux inondés de la Loire ou pour combattre le fléau de la misère et de la mendicité, M. Olivier, évêque d'Evreux, vient d'adresser à tous les curés de son diocèse des lettres circulaires pour les engager à faire, dans leurs églises et à domicile, ainsi qu'à faire faire par les dames des quête en faveur de l'œuvre diocésaine, œuvre occulte et destinée à toute autre chose qu'à venir au secours des malheureux. — « Je vous fais de cette œuvre, dit M. l'évêque, un cas d'obligation grave. »

Mais ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de voir toutes les grandes dames s'agiter pour organiser un atelier de travail dans lequel on doit se mettre à l'œuvre d'un tapis-monstre destiné à la chapelle-boudoir réservée aux belles pénitentes dans l'évêché. Ce tapis doit avoir 115 parties, travaillées par 115 personnes différentes, et ne coûtera pas moins de 2,000 fr. Etait-ce bien le moment de s'occuper d'un pareil luxe, pour un riche prélat dont l'évêché n'est déjà rempli que de choses trop mondaines? (Journal de Rouen.)

SOLLICITUDE DU SYSTÈME POUR NOTRE MARINE. — On lit, dans une lettre de Brest :

« La pauvreté de nos approvisionnements est telle, qu'on a eu toutes les peines du monde à achever l'armement de la frégate la *Danaé*. La direction des subsistances ne possède pas en magasin les quantités nécessaires, en farine et en vin, au complément de trois mois de vivres pour la corvette la *Boussole*, en partance pour les Antilles, où elle va remplir une mission pressée.

« Il est inouï qu'au départ d'un bâtiment du premier port de France, on dise à son capitaine: Vous prendrez à la Martinique le vin qui vous sera nécessaire pour compléter vos vivres, et que nous ne pouvons vous donner.

« Il y a quelque temps, on ne pouvait compléter au *Flambeau*, vapeur de 80 chevaux, le charbon nécessaire pour l'envoyer à Cherbourg.

Par ce qui se passe dans le principal de nos ports militaires,

que l'on juge de l'état de désorganisation auquel les complices de l'entente cordiale ont réduit notre marine.

NOUVELLE PREUVE D'ENTENTE CORDIALE. — Les préparatifs de défense des côtes de la Grande-Bretagne continuent sur une vaste échelle, et les fortifications de Portsmouth vont être garnies d'un grand nombre de grosses pièces d'artillerie que l'on a fait venir de Woolwich. Cent charges de poudre pour chaque canon, devront toujours rester en magasin pour être employées en cas de besoin, et en outre la provision de poudre emmagasinée dans le bastion de la reine, est plus considérable qu'elle n'a jamais été pendant les guerres de la République et de l'Empire.

CE QUE LA DOT ESPAGNOLE A RAPPORTÉ A LA FRANCE. — Le *National* publie un tableau qui présente, en chiffres, le résultat glorieux des pertes que le mariage de M. de Montpensier a fait éprouver à la France, par suite de la baisse des fonds publics, depuis le 7 septembre 1846 jusqu'au 20 novembre dernier.

Le total du tableau est de 304 millions. Soyons fiers, dit le *National*, d'être un peuple libre et qui met les mains à ses propres affaires! Voilà la France remuée, l'Europe agitée, le crédit affaibli, tous les intérêts en souffrance... parce qu'il s'est trouvé un prince et une princesse à marier.

ALEXANDRE DUMAS ET SES ACHETEURS. — M. Alexandre Dumas, en quittant Paris et sa villa de St-Germain pour aller en Espagne et en Afrique récolter de nouvelles impressions de voyages, a laissé inachevés nombre de romans qu'attendent impatiemment les lecteurs de feuilletons. Aujourd'hui, M. Lefloch, gérant du journal la *Patrie*, demandait au tribunal de valider l'opposition par lui formée entre les mains de M. Fellens et de M. le directeur gérant du journal la *Presse*, sur les sommes qu'ils peuvent devoir à M. Alexandre Dumas. M. Lefloch venait affirmer au tribunal que M. Alexandre Dumas avait reçu de lui une somme de 16,000 fr. pour le prix de romans qu'il s'était engagé de fournir à la *Patrie*, à raison de 75 centimes la ligne, et jusqu'à concurrence de 25,000 lignes. M. Alexandre Dumas n'a donné à la *Patrie* que sept volumes composant le roman de la *Guerre des Femmes*, renfermant 17,250 lignes, dont le prix, à raison de 75 centimes la ligne, s'élève à 12,942 fr., et trois feuilletons contenant 567 lignes, dont le prix est de 425 fr., ce qui forme en tout la somme de 13,367 fr. M. Lefloch disait que M. Alexandre Dumas redevait à la *Patrie* 2,602 fr., formant la différence entre les feuilletons donnés par M. Alexandre Dumas et les 16,000 fr. par lui reçus d'avance. M. Lefloch a formé opposition entre les mains de M. Fellens et du directeur gérant de la *Presse*, et il demandait au tribunal de déclarer la validité de cette opposition. Personne ne s'est présenté pour M. Alexandre Dumas. Le tribunal (1<sup>re</sup> chambre), jugeant par défaut, a déclaré bonne et valable l'opposition faite par M. Lefloch, et a condamné M. Alexandre Dumas à lui payer la somme de 2,602 francs.

SUICIDE PAR AMOUR. — Un jeune cultivateur de Courcelles-le-Comte s'étant épris d'une violente passion pour une jeune fille de cette commune, qui sembla d'abord répondre à son amour et lui promit de devenir sa femme. Mais elle oublia bientôt cette promesse pour favoriser les prétentions d'un rival qu'elle épousa dernièrement. Ce mariage jeta Nicolas Bedu dans le plus violent désespoir, et lui inspira la fatale pensée d'en finir avec la vie. Pour accomplir son dessein, il se rendit au chemin de fer, entre Boileux et Achiet, pendant la nuit de vendredi à samedi, et attendit le passage d'un convoi: dès qu'il le vit arriver, il se coucha à terre et plaça sa tête sur le rail. L'obscurité empêcha qu'on ne l'aperçût, les roues de la locomotive lui entamèrent profondément le col et engagèrent son corps sur le rail, de manière qu'il eut l'épaule profondément labourée et les jambes brisées. Sa blouse s'étant accrochée aux roues, il fut traîné à une certaine distance.

Ce n'est que le lendemain matin, en faisant l'inspection de la voie, qu'on a trouvé son cadavre à 33 mètres environ de l'endroit où des taches de sang indiquaient qu'il avait mis à exécution son fatal projet. On pense que sa mort a dû être instantanée, car on n'a entendu aucun cri.

Ce malheureux n'était âgé que de vingt-trois ans.

On dit que plus de vingt forçats ont réussi depuis quelque temps à s'évader du bagne de Toulon. Aussi des crimes sont-ils commis fréquemment dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

On lit dans l'*Union de la Réole*: « Dans la soirée de dimanche à lundi, un complot épouvantable aurait été formé entre deux individus de la commune de Saint-André-du-Bois.

« Voici ce qu'on raconte: Jean Lussac, domestique chez M<sup>me</sup> Rosalie Laroze, propriétaire à Saint-André-du-Bois, sachant que sa maîtresse avait vendu pour 600 fr. de vin, aurait décidé le nommé Jean Sudreau à lui servir de complice pour soustraire cette somme.

« A cet effet, un rendez-vous aurait été pris dans la nuit du mardi, à minuit, par Lussac et Sudreau. Le premier de ces accusés devait commettre le vol et le dernier surveiller les dehors de l'habitation.

« La perpétration du crime a eu lieu, mais avec des circonstances horribles. Lussac, d'après Sudreau, qui a tout avoué, pénétra dans la maison de sa maîtresse, à l'aide d'effraction; il portait avec lui quelque chose dans son mouchoir, dont il n'a pu se rendre compte. Quelques instants après, il entendit des cris déchirants; puis tout devint calme, Lussac revint portant l'argent convoité.

« Que s'était-il passé pendant la scène du vol? — Pourquoi les cris déchirants que Sudreau avait entendus? — Le lendemain, tout s'expliqua: — Lussac vint, comme à son habitude, chez M<sup>me</sup> Laroze pour travailler. Trouvant la porte ouverte, il entra; s'étant rendu à la chambre de sa maîtresse, il la trouva dans son lit, baignant dans son sang. La domestique, jeune personne de 28 ans, était également étendue dans son lit, la tête horriblement fracassée.

« Les voisins furent avertis, la gendarmerie aussi, et c'est à la perspicacité du brigadier Léger qu'on a dû peut-être la découverte des assassins. Léger examina l'état des lieux: il remarqua des empreintes de souliers ferrés; il enleva avec précaution ces traces accusatrices; et la rumeur publique ayant porté ses soupçons sur Lussac et Sudreau, on fit des recherches à leurs domiciles; on vérifia leurs chaussures, et les souliers de Sudreau se rapportèrent parfaitement aux empreintes qu'on avait enlevées aux abords du théâtre du crime.

« Pressé par nos magistrats de donner des explications sur ces traces foudroyantes et sur d'autres circonstances de la nuit,

Sudreau n'a pu le faire; le remords sans doute aussi aura écablé sa conscience; enfin, n'en pouvant plus, il a avoué la participation qu'il avait prise au crime de la nuit du 1<sup>er</sup> décembre, et désigne Lussac comme l'auteur principal de cet épouvantable drame. C'est avec un coutre de charrue que Lussac a brisé la tête de ses deux victimes. Cet instrument de meurtre a été retrouvé, après les révélations de Sudreau, dans une mare proche de la maison de madame Laroze.

« Malgré les blessures terribles de ces deux malheureuses femmes, elles vivent encore; on espère même conserver les jours de la domestique. »

CONFESSION D'UN FAUSSEUR. — La cour d'assises de Maine-et-Loire avait à juger, il y a trois jours, un de ces escrocs dangereux qui n'exercent d'ordinaire leurs talents que dans la capitale. La justice n'a pu même savoir le véritable nom de cet accusé. On a trouvé sur lui douze passeports différents; on suppose toutefois qu'il pourrait bien s'appeler Frépar. Il a subi une vingtaine de condamnations correctionnelles, et se présente en outre avec deux condamnations, une à 12 ans et l'autre à 20 ans de travaux forcés.

C'est un homme d'une figure intelligente; il est mis avec une certaine élégance; il sait changer de figure et de costume, suivant les circonstances. On l'avait signalé à la justice de Paris; il a su, en un mois, se faire donner cinquante signalements. Un jour, il portait une grande barbe et les cheveux noirs; le lendemain, il avait les cheveux blancs; un jour après, il portait des cheveux rouges, à faire croire à un Anglais.

Il conserve les menottes qu'on lui avait mises pour rassurer les gendarmes, car, à trois fois différentes, il a montré avec quelle adresse il en délivre ses poignets.

Voilà six mois qu'il est au bagne. On l'avait mis d'abord à Toulon; huit jours après il était en fuite. Repris par la police, on le transporta à Rochefort; quinze jours après, on le repréna à Moulins.

Au moment de son arrestation, il déclara qu'il a commis un faux à Angers; on prend des renseignements, on voit qu'il dit la vérité; on l'amène dans la prison d'Angers. Vingt-quatre heures lui suffisent pour s'échapper du Château. Il est repris de nouveau, et, à force de surveillance, on parvient à l'amener devant la Cour d'assises. Il ne demande qu'une seule chose, non pas l'indulgence du jury, mais seulement à ne pas subir l'exposition. Il trouve que l'exposition est contraire à la morale; car, dit-il, on ne doit montrer au peuple que de bons exemples, et lorsqu'on vous expose à ses regards, on semble lui offrir des modèles à suivre.

Aux questions d'usage, l'accusé répond que l'on peut l'appeler du nom que l'on voudra et lui assigner n'importe quelle profession.

Le seul indice que l'on puisse avoir sur son identité, c'est un tatouage qu'il a sur le bras, et qui représente une ancre et deux poissons. Il objecte qu'il a été marin, et que mille marins en France portent cette marque.

Il porte un autre tatouage sur le corps, c'est un portrait et un nom de femme. Cela ne prouve encore rien, dit-il, car c'est une maîtresse qui m'a fait tatouer; cette femme a pu connaître dix, vingt, cinq cents hommes comme moi, et elle a pu également les faire tatouer. Du reste, ajoute-t-il, accusez-moi de tout ce que vous voudrez, j'accepte tout; j'ai hâte de retourner au bagne, je suis ici dans le département le plus religieux, mais aussi dans lequel on est le plus mal en prison, et vous pouvez me croire, car j'en ai assez fréquenté pour être bon juge en cette matière. Condamnez-moi aux travaux forcés à perpétuité, ou à temps, peu importe, ce n'est pas par la porte que j'en veux sortir.

J'ai 18,000 francs de cachés à Moulins; si M. le procureur du roi avait mieux su s'y prendre, je lui aurais dit comment les trouver; mais votre procureur du roi a été très-maladroît; il aurait dû me promettre de me laisser la jouissance de cette somme; j'aurais employé le reste pour adoucir ma captivité, j'aurais même pu envoyer une souscription aux inondés de la Loire, et à la mairie pour vos pauvres; mais au lieu de cela, le procureur du roi m'a dit que cette somme me serait enlevée, alors j'ai répondu: vous n'aurez rien.

Je suis resté quelque temps en Angleterre, j'ai fait de fausses banknotes, et j'ai placé 180,000 fr. chez un banquier. J'irai, en sortant du bagne, vivre paisiblement et honnêtement dans ce pays.

Déclaré coupable sans circonstances atténuantes, Frépar, dit Gauthier, dit Giraud, etc., etc., est condamné à trente ans de travaux forcés.

Il est exempté de l'exposition qu'il a déjà subie à Moulins.

LA RÉPUBLIQUE D'ANDORRE. — Dans une vallée agreste située au milieu des Pyrénées, repose, loin du bruit et des agitations, un petit Etat connu sous le nom de la république d'Andorre. Ses habitants, indépendants, vivent sous la protection de la France et de l'Espagne; ils ont des lois à eux et un gouvernement particulier, à la tête duquel se trouvent deux juges suprêmes, l'un Français et l'autre Espagnol.

La république comprend cinquante-quatre villages, qui renferment une population d'environ douze mille habitants, vivant du produit de leurs troupeaux, richesse principale du pays. Lorsque Napoléon traversa les Pyrénées pour aller en Espagne, il s'arrêta à Andorre, capitale de la république, dont il accepta d'être le protecteur, et à laquelle il promit de donner des lois écrites. Cette promesse, par suite des graves événements qui survinrent depuis, resta sans effet jusqu'à ce moment. Les habitants viennent de pourvoir eux-mêmes à son exécution: un code général a été solennellement promulgué à Andorre le 7 novembre dernier. Ce code, d'une grande simplicité, comprend en cent articles toutes les lois civiles et criminelles de la république.

Parmi ces dernières, il est une disposition qui mérite d'être signalée. Un meurtre est un fait très rare dans le pays, et lorsque la peine de mort est prononcée, il faut, pour qu'elle puisse être exécutée, que la sentence du juge soit ratifiée par les représentants des villages spécialement convoqués à Andorre. On emploie pour l'exécution des arrêts de mort, un moyen en rapport avec la nature des lieux. Il existe, à une faible distance de la route de Catalogne, dans les flancs d'une montagne agreste, un précipice affreux que l'œil de l'homme n'a jamais pu mesurer. Le criminel, les yeux baissés, est amené en cet endroit, et là, en présence de tous, il est précipité par la main du bourreau dans cet abîme sans fond.

VOLER OU MOURIR. — Le 15 novembre dernier, à huit heures du matin, un de ces industriels qui pratiquent le vol au bonjour, entre sans être aperçu dans l'hôtel de Saint-Grégoire et monte lestement l'escalier. Au premier étage, toutes les portes sont

veuves de leurs clefs; il en est de même au second; mais au troisième, il est plus heureux: une clé est dans la serrure. Notre homme ouvre avec précaution, pour ne pas réveiller le locataire qu'il suppose endormi, ce qui lui ferait manquer son coup, et il se trouve dans une petite antichambre, meublée seulement d'une espèce de buffet et de quelques chaises. Mais sur l'une de ces chaises sont déposés un pantalon, une redingote et un magnifique pardessus entièrement ouaté et garni de velours; par terre, à côté, est une paire de bottes fraîchement cirées. C'était le garçon de l'hôtel qui, peu d'instants auparavant, et suivant son usage, afin de ne pas réveiller le propriétaire de ces vêtements, les avait déposés là après les avoir batus et nettoyés.

Le bonjourien s'est déjà emparé de toute cette toilette et la chargée sur ses épaules; mais il réfléchit que, s'il a été assez heureux pour ne rencontrer aucun employé de l'hôtel en montant, il peut bien avoir moins de bonheur en descendant, et qu'on verra savoir comment il se trouve ainsi chargé de tous ces effets? En une minute son parti est pris; il ôte son pantalon crotté et rapiécé, il enlève sa blouse, et bientôt il est revêtu de la riche garde-robe qui a excité sa convoitise. Les bottes seules refusèrent de chausser son pied beaucoup trop grand; il les mit alors sous son bras, sortit et descendit prestement l'escalier. Arrivé sans encombre jusqu'au premier étage, il se croyait sauvé, quand un garçon sorti d'un appartement et se trouve face à face avec lui. Ce garçon était précisément celui qui venait de nettoyer les effets que le hardi voleur portait sur lui.

En un coup-d'œil il les a reconnus; barrant donc le passage au bonjourien, il lui demande où il va. « Je vous trouve bien curieux, répond celui-ci sans se déconcerter; je vais à mes affaires. » Et écartant le garçon d'un geste brusque, il veut passer outre. Mais le garçon le retient fortement, et lui dit: « Vous allez encore me trouver bien curieux, car je vous demanderais comment vous vous êtes procuré les habits dont vous êtes vêtu en ce moment? — Allons donc, vous plaisantez.... Laissez-moi passer, je n'ai pas de temps à perdre. — Je conçois que vous soyez pressé de vous en aller; mais vous ne partirez pas. » Cela dit, le garçon tire une corde qui, du haut de l'escalier descend jusqu'au rez-de-chaussée, et à laquelle adhère une sonnette; bientôt un autre garçon arrive à cet appel; le bonjourien, tenu de chaque bras par ces deux hommes, est conduit dans l'appartement où il venait de se métamorphoser; on lui fait quitter ses habits d'emprunt, remettre ses goussets, puis on le mène chez le commissaire de police.

Aujourd'hui il comparait devant la police correctionnelle. Questionné sur ses nom, prénoms et qualités, il déclare se nommer René Dénoyelle et exercer la profession de marchand de contremarques.

— C'est là une profession qu'indiquent tous ceux qui n'en ont pas. Dites que vous n'avez d'autre état que celui de voleur? — Qu'est-ce que vous voulez que je fasse? Aussitôt que je sors de prison, je suis traqué par la police. La dernière fois que j'ai été mis en liberté, j'avais trouvé à entrer comme garçon chez un marchand de vins; un quart-d'œil (agent de police) est venu l'avertir que je sortais de Pélagie et que j'étais un voleur de profession. Naturellement mon bourgeois m'a invité à entrer dehors dans la rue. Il faut donc que je me tue ou que je vole: j'aime mieux voler.

Le tribunal le condamne à dix années d'emprisonnement, à l'expiration desquelles il demeurera pendant dix ans sous la surveillance de la haute police. (*Gazette des Tribunaux.*)

**JALOUSIE FURIEUSE.** — Une jeune fille israélite de Sierck, département de la Moselle, était fiancée depuis près de deux mois à un de ses coreligionnaires des environs de Coblenz. Le 3 de ce mois, dans la journée, elle reçut la visite d'une dame très bien mise, accompagnée d'un jeune garçon de quatre ans, que l'étrangère présentait à la famille comme le fruit illégitime de ses amours avec le fiancé. Il paraît que la dame, peu satisfaite du résultat d'une démarche dont elle attendait plus de succès, puis-que, d'après ses propres aveux, elle avait par ce même moyen déjà fait rompre deux mariages que devait contracter son amant infidèle, résolut de se venger. Le lendemain, dans la soirée, la jeune F. C. faisait quelques emplettes dans une boutique de son voisinage, lorsqu'elle fut accostée par sa rivale, qui, sans préambule, lui tira presque à bout portant un coup de pistolet. Elle n'en fut pas atteinte; mais sa rivale, furieuse d'avoir manqué sa victime, se rua sur elle et se mit à la déchirer *unguibus et rostro*. C'est à grand-peine que les personnes accourues au bruit de la détonation, parvinrent à arracher la jeune fille des mains de cette forcenée. Quant à celle-ci, reprenant immédiatement le plus grand calme, elle se rendit chez le maire, auquel elle raconta son action sans témoigner la moindre émotion et se constitua prisonnière.

#### Variétés.

Un journal voué à la défense du travail national, le *Moniteur Industriel*, en rappelant le traité de Méthuen, a démontré dans

l'article suivant, tout ce qu'il y aurait à craindre pour les peuples qui seraient tentés, comme le Portugal, de faire du libre-échange avec l'Angleterre.

#### TRAITÉ DE MÉTHUEN ENTRE L'ANGLETERRE ET LE PORTUGAL.

Un traité de commerce est un pas vers le libre-échange. C'est donc là une mesure dont il importe aujourd'hui, à cause des questions économiques à l'ordre du jour, d'étudier les résultats sur la richesse des pays contractants.

Nous commencerons, afin de voir mieux et plus vite les choses, par celui de Méthuen, un des plus féconds en enseignements de toute l'histoire.

Au commencement du dix-huitième siècle, il n'y a pas encore cent quarante ans, le Portugal avait une industrie perfectionnée et puissante. En effet, quoique Lisbonne fût le magasin général des marchandises des Indes, ses manufactures s'adressaient à la consommation de la métropole et du Brésil. Survenaient des complications politiques. L'Angleterre accourt et offre son appui. A quelles conditions? Non pas à des conditions politiques, mais à des conditions commerciales. Car presque toute la politique de l'Angleterre s'est toujours résumée en une maxime principale: faire un pas de plus sur le marché des autres peuples. Quoi qu'il en soit, ces conditions étaient si naturelles, si conformes aux lois de la science, comme commençaient déjà à le dire certains écrivains, qu'elles furent acceptées avec empressement par le Portugal. Quelle faute! Mais avant d'aller plus loin, il importe que nos lecteurs connaissent le traité que l'ambassadeur anglais, Méthuen, un des négociateurs les plus profonds et les plus déliés d'un pays très-ferme cependant en hommes de cette espèce, parvint à imposer aux Portugais. Or, voici cette pièce, l'abdication même du Portugal, l'annexion du Portugal à l'Angleterre:

» Art. 1<sup>er</sup>. — S. M. le roi de Portugal promet, en son nom, et en celui de ses successeurs, d'admettre pour toujours en Portugal, à partir de ce moment, les draps et les autres étoffes (*de laine*) des fabriques d'Angleterre, comme c'était l'usage avant la prohibition, et sous la condition suivante:

» Art. 2. — La reine de la Grande Bretagne s'engagera, en son nom et en celui de ses successeurs, à admettre pour toujours en Angleterre, à partir de ce moment, les vins de Portugal; de sorte qu'en aucun temps, qu'il y ait paix ou guerre entre les rois de France et d'Angleterre, il ne sera demandé pour ces vins, sous le nom de douane ou de droit, ou sous quelque titre que ce soit, directement ou indirectement qu'ils soient importés en Angleterre, en pipes ou en muids, ou dans d'autres vaisseaux, rien de plus qu'il ne sera demandé pour une égale quantité en mesure de vins français, déduction faite du tiers des droits de douane.

» Mais si à une époque quelconque, cette réduction des droits qui a été conclue conformément à ce qui a été dit plus haut, est révoquée ou atténuée, S. M. le roi de Portugal aura complètement le droit de prohiber de nouveau les draps et autres étoffes de laine des fabriques d'Angleterre.

» Art. 3. — Les plénipotentiaires s'engagent à faire ratifier le traité par leurs maîtres susnommés, et ils promettent que dans l'espace de deux mois les ratifications seront échangées.

Voilà le traité, voici maintenant les résultats:

Il est constaté, par les registres des douanes, que dans les quatre années qui avaient précédé le traité de Méthuen, il avait été consommé en Angleterre 31,324 tonneaux de vin de Portugal, et que l'augmentation ne fut, dans les quatre qui le suivirent que de 698 tonneaux! Ce calcul démontre ce que le Portugal avait gagné; il démontre aussi ce que les Bordelais gagneraient aujourd'hui à la liberté de commerce.

Tels sont les bénéfices. Que l'on compte maintenant les pertes. Les manufactures portugaises ne purent soutenir la concurrence des manufactures anglaises. Suivant un écrivain du siècle passé, elles disparurent depuis 1703 jusqu'en 1713. En dix ans les portes de tous les ateliers portugais furent fermées! A partir de cette époque, la Grande-Bretagne habilla son nouvel allié. Mais comme ce qu'elle achetait de vin, d'huile, de sel, de fruits, n'était presque rien en comparaison de ce qu'elle vendait, il fallut lui livrer l'or du Brésil.

Mais il faut voir les choses de plus près pour avoir une idée complète des résultats désastreux de ce traité. Or, voici la situation des choses quelques années après l'entrée libre des marchandises anglaises dans le Portugal.

L'Angleterre fournissait au Portugal son vêtement, sa nourriture, sa quincaillerie, les matériaux de ses édifices, tous les objets de son luxe. Elle lui renvoyait ses propres matières manufacturées. Un million d'Anglais, artisans ou cultivateurs, étaient occupés de ses travaux.

Elle lui fournissait des vaisseaux, des munitions navales, des munitions de guerre pour ses établissements au Nouveau-Monde et faisait toute sa navigation dans l'ancien.

Elle faisait tout le commerce d'argent du Portugal. On em-

pruntait des capitaux à trois ou trois et demi pour cent à Londres, et on les négociait à Lisbonne, où ils en valaient dix. Ainsi tous les dix ans le capital était déjà payé par les intérêts, et il se trouvait encore dû! Ajoutez à ces profits exorbitants que les intérêts sont plus chers sur les marchandises, pour une nation qui n'achète jamais qu'à crédit et à long crédit: souvent elle les paie le double de leur valeur, quelquefois même davantage.

Elle lui enlevait tout le commerce intérieur. Des maisons anglaises, établies à Lisbonne, recevaient les marchandises de leur patrie, et les distribuaient à des marchands répandus dans les provinces, qui les vendaient le plus souvent pour le compte de leurs commettants. Un modique salaire était l'unique fruit de cette industrie avilissante pour une nation qui travaille chez elle même au profit d'une autre.

Elle lui enlevait jusqu'à la commission. Ces flottes destinées pour le Brésil appartenant en entier aux Anglais. Les richesses qu'elles en rapportèrent devaient leur revenir. Ils ne souffrirent pas seulement que ces produits passassent par les mains des Portugais, dont ils n'empruntaient et n'achetaient que le nom, parce qu'ils ne pouvaient pas s'en passer. Ces étrangers disparaissaient aussitôt qu'ils étaient parvenus au degré de fortune qu'ils s'étaient proposé, et tenait l'Etat, aux dépens duquel ils s'étaient enrichis, dans un épuisement continu. Il est prouvé par les registres des flottes, que, dans l'espace de soixante ans, il est sorti du Brésil plusieurs milliards, et cependant tout le numéraire du Portugal se réduisait, en 1754, à quinze ou vingt millions! Mais cet état n'était même pas sans dettes; il devait alors plus de soixante-douze millions. Jugez par là de sa situation déplorable!

Ce n'est pas tout, dès que les Anglais eurent mis le Portugal sous leur dépendance pour la nourriture et pour le vêtement, ils allèrent plus loin; ils lui firent perdre toute considération, tout poids, tout mouvement dans la combinaison des affaires générales, en lui persuadant de n'avoir ni forces, ni alliances. Reposez-vous sur nous de votre sûreté, lui disaient les Anglais; nous négocierons, nous combattrons pour vous.

Maintenant, si nous nous transportions en Angleterre, nous y trouverions tout ce que le Portugal a perdu.

C'est ainsi que les Anglais, par un traité de commerce, se sont véritablement rendus maîtres du Portugal.

#### Fonds Français et étrangers, au comptant.

5 0/0, 80, 95, 81, 81, 05, 15, 06.	Banque Belge	950	
5 1/2, 118, 55, 50, 55, 50.	Lots d'Autriche	»	
Banque de France	3495, 3483.	Haiti	»
Oblig. de la ville	1590.	Actif	»
Quatre canaux	1250.	Passif	06
5 1/2 Belge 1840	100, 518.	5 1/2	38 1/2
» 1842		Dette intérieure	»
4 1/2 1/2	97 5/4.	2 1/2 1/2 Hollandais	»
5 1/2	»	Romains	»
2 1/2 1/2	»	5 1/2 Portugais	»

Vu la courte durée du carnaval, les bals masqués commenceront au COLISÉE le samedi 19 présent mois, et se succéderont sans interruption tous les samedis.

L'orchestre, composé de quatre-vingts musiciens, sera dirigé par M. Rozz, deuxième chef d'orchestre du Grand-Théâtre.

Les propriétaires de ce magnifique édifice n'ont reculé devant aucune dépense pour continuer d'obtenir à juste titre la faveur du public, et mettre leur établissement au premier rang de ceux qui ont existé jusqu'à ce jour.

La salle sera éclairée, pour les bals seulement, (*a giorno*).

La Société de l'Union agricole d'Afrique, qui vient d'obtenir du gouvernement la concession de 5059 hectares de terrain dans la plaine du Sig, province d'Oran, a établi ses bureaux à Lyon, rue Bourbon, 7.

**LE SUCCÈS** de la **Pâte de Georgé** a dépassé toutes les prévisions. C'est qu'en effet ce **Bonbon pectoral** guérit promptement les **rhumes, catarrhes, enrouements**. Il est d'un usage indispensable aux personnes qui sont sujettes aux irritations, qui veulent se soigner en continuant leurs affaires ou en voyageant, et se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 cent. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Verryet, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, Garnier-Martinot, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pourcher-Faivre, confiseur, Grande-Rue, 26; à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4; à Mâcon, Lacroix, pharmacien.

NOTA. — Une médaille d'honneur en argent a été décernée à M. Georgé, pour la supériorité de sa **Pâte pectorale**. (42)

Lyon, le 16 décembre. — *Le Gérant, J. REYNIER.*

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Broches, 8, à la Guillotière.

## JOSEPH PADUA LE BLANC,

ARTISTE GRAVEUR SUR PIERRES PRÉCIEUSES,  
Habitant de Pest (Hongrie).

Dans son voyage à travers les capitales de l'Europe, le célèbre artiste vient d'arriver au sein de la grande agglomération Lyonnaise, où il se propose de demeurer quelque temps. Armoiries, emblèmes, chiffres, devises, portraits, etc., tout est gravé avec la plus grande perfection par le sieur Padua, qui a poussé en ses dernières limites l'art précieux de LA GLYPHIQUE.

Protectrice des sciences et de l'industrie, la ville de Lyon accueillera, sans nul doute, l'habile ouvrier dont la présence dans nos murs sera, pour les amateurs, une bonne fortune. — Ses ateliers sont situés rue Thomassin, 30, au troisième, à côté du petit passage de l'Argue. (32.)

## L'ART DU LIQUORISTE

Mis à la portée de tout le monde, par J. DUMONT, ancien liquoriste, en vente chez l'auteur seulement, RUE DU PLAT, 7, A LYON.

Avec ce recueil de 250 recettes simples et éprouvées, l'auteur garantit que la personne la moins expérimentée peut fabriquer sans ustensiles les liqueurs de toutes qualités, l'absynthe, le kirch, le vermouth, le cognac, la Grande-Chartreuse, les vins de Champagne mousseux, de Bordeaux, d'Alicante de Madère, de Malaga, vin muscat de Frontignan, le Lacrima-christi; un vin de ménage et la bière à cinq centimes, les ratafias et liqueurs de ménage, vins de fruits, sirops, gelées, confitures, rassisés de fruits et de légumes, vinaigres et limonades gazeuses et autres articles très utiles. (13.)

A louer pour cause de maladie, à la Noël ou à la St-Jean.

## GRAND ATELIER

de serrurerie, comprenant trois doubles forges et les outils nécessaires; on vendrait lesdits outils en tout ou en partie, ou l'on céderait le local pour fabrique, entrepôts, etc. S'adresser à M. PHILLY, place St-Nizier, 4, Lyon. (44)

## MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale des écoulements réputés incurables, remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien, à Lyon, place Bellecour, n° 12. Dépôt, à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 — A Toulon, rue Bonnefoi, 2. — A Toulouse, rue de l'Orme-Sec. — *Le flacon entier, 5 FRANCS.* (12)

## MAISON DE CONVALESCENCE ET DE SANTÉ

tenue par Mad. MOI-OZAY, née PERRAUD, ex-herboriste, et dirigée par le docteur BLANC, située au pont d'Enlly, lieu pittoresque, bois, prairies, salle d'ombrage, ruisseau traversant le clos, eau de source abondante. Les soins les plus exacts seront administrés par madame elle-même. S'adresser, pour les conditions, au magasin d'herboriste, rue de la Préfecture, 3, de midi à deux heures. (14)

A VENDRE DANS LA VILLE

## Maison de campagne

propice pour pensionnat, communauté ou habitation bourgeoise: clos de murs de deux hectares, beaucoup d'eau. — S'adresser place Saint-Nizier, 4. (53)

**A CÉDER**, pour cause de santé, un commerce de gros et demi-gros, D'ARTICLES DE SAINT-QUENTIN ET DE TARARE, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser, pour les renseignements, à M. ALEGATIERE JEUNE, rue Quatre-Chapeaux, 11.

A VENDRE

**BONNE VOITURE** pour un voyageur de commerce, hôtel Bayard, rue Tupin. (45)

**FABRIQUE D'EAU GAZEUSE** à vendre pour cause de santé. — S'adresser à M<sup>re</sup> Batia, avoué, rue de la Préfecture, 8, ou au bureau de la place St-Nizier, 4, Lyon. (49)